

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2017

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 33 sont présents 12 excusés et 5 absents

Quorum: 26

Majorité absolue : 17

Municipalité: présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2017

Ordre du jour

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 5 avril 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Préavis municipal n° 05/2017 concernant la cession des actions de Télé-Dôle de la commune de Commugny au Conseil régional du District de Nyon
8. Préavis municipal no 06/2017 concernant une demande d'autorisation de dépassement du budget 2017 de CHF 25'000.-- HT pour réinstaurer une tournée mensuelle de collecte des encombrants
9. Pétition reçue au sujet de la construction de 2 immeubles à la route de l'Eglise
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FEVRIER 2017

Le Président passe la parole à la Syndique qui demande les modifications suivantes :

Page n° 3, point 6.3: il convient d'ajouter le nom de la Conseillère nationale genevoise soit Mme Lisa MAZZONE.

La phrase devient : *«Une rencontre a été organisée par l'aéroport de Genève avec des membres de la Direction de l'aéroport, de son Conseil d'administration, du Conseiller d'état Pierre MAUDET et de la Conseillère nationale genevoise Mme Lisa MAZZONE.*

Page n° 3, point 6.3: la Commune de Mies était représentée par M. Claude HILFIKER, Municipal, et non par le Syndic.

La phrase devient : *«La Terre Sainte était représentée par la Syndique, M. Michel GOLAY, Municipal, et M. Claude HILFIKER, Municipal à Mies ».*

Page n° 3, point 6.3, dernier &, 5^{ème} ligne : il convient de remplacer EPFL par CFF.

Le phrase devient : *« Comme l'essentiel des personnes arrivant à l'Aéroport de Genève repartent par la voir terrestre il est important que les autorités cantonales, l'OFAC, les CFF, la Confédération, se coordonnent pour que les véhicules privés et les transports publics s'organisent au mieux afin de limiter les dégâts en matière de circulation ».*

Page n° 7, 1^{er} &, 3ème ligne : remplacer achats par investissements.

La phrase devient : *« Par ailleurs, elle rappelle que selon le Règlement sur la comptabilité des communes, les investissements à partir de 50'000.-- doivent passer par la voie du préavis. ».*

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, signale :

Page n° 4, point 6.11 : remplacer « tout le luminaire » par « des lumières de scène ».

La phrase devient : *« Des améliorations ont été réalisées comme, par exemple, l'installation des lumières de scène pour les spectacles des enfants ».*

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2017, corrigé selon les remarques ci-dessus, est accepté avec 3 abstentions et sans avis contraire.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne l'information suivante :

4.1 Sortie du Conseil communal

Le Président annonce qu'elle se déroulera le samedi 3 juin 2017 et que, traditionnellement, la première sortie de nouvelle législature se fait dans la région. Le programme de cette manifestation sera transmis dès que possible.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

La parole n'est pas demandée.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui fait savoir :

6.1 Assemblée des Syndics du District de Nyon

L'Assemblée a tenu sa séance la semaine dernière. M. Yves HERMANJAT, Municipal, reviendra sur ce sujet ci-après.

6.2 Assemblée des Syndics de Terre Sainte (ASTS)

Lors de sa séance du 22 mars dernier à Mies, l'Assemblée a assisté à une présentation de l'Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET) par Mme Stéphanie EMERY, Présidente du Comité de direction. Elle a aussi validé les comptes 2016 du « Pot commun » de Terre Sainte et discuté d'aménagement du territoire ainsi que des aînés.

La Syndique reviendra sur la question du « Pot commun » lors de la présentation des comptes au mois de juin 2017.

6.3 Administration

Le poste d'adjoint au contrôle des habitants a été repourvu. Mme Magali SOMMER a commencé le 3 avril 2017 à 50 % puis passera à 70% dès le mois de mai.

Quant au poste d'employé communal pour la voirie, des informations seront données lors du prochain Conseil.

6.4 Finances

La Syndique, le Boursier et la Secrétaire municipale ont rencontré la Commission de gestion (COGEST) pour faire le point sur les affaires en cours. A ce jour, les comptes 2016 sont meilleurs que ce qui a été prévu dans le budget. Néanmoins, il convient d'être prudent puisque il faut encore intégrer les résultats de l'ASCOT, l'AJET, et des autres intercommunalités. Actuellement, le déficit prévu se monte à frs. 750'000.-- (déficit budgétisé : 1'250'000.--).

6.5 Château de Coppet

Toutes les informations liées aux festivités prévues pour la commémoration du deux centième anniversaire du décès de Mme de Staël se trouvent sur le site www.festivaldestael.ch. Le lien sera mis sur le site internet de la commune. Un voyage en TGV spécial Paris-Coppet est prévu le 13 juillet 2017. Pour plus d'informations il est également possible de contacter le Château de Coppet.

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, fait savoir :

6.6 Centre des jeunes – La BARAKA

A l'initiative des animateurs, les préadolescents se sont rendus, le 11 mars 2017, à la déchetterie intercommunale pour aider les usagers à décharger leurs véhicules. Cette activité, très appréciée des utilisateurs de la déchetterie, sera réitérée.

Le 31 mars 2017 une soirée disco a été organisée par le Centre. Elle s'est bien déroulée mais a obtenu un succès mitigé.

6.7 Autres manifestations

Un spectacle et une exposition se tiendront aux Rojalets du 4 au 6 mai 2017 dans le cadre des vingt-cinq ans de l'établissement.

Enfin, le 16 juin 2017 l'Unité d'accueil parascolaire (UAPE) organisera un repas canadien à l'extérieur dès 18h30.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, signale :

6.8 Assemblée des Syndics du District de Nyon

Cette séance a réuni les Syndics ainsi que les Municipaux en charge de l'aménagement du territoire. Me Jacques HALDY, avocat spécialisé, a présenté l'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) et notamment les dispenses d'enquête, les dépendances, les permis d'habiter, les recours, les suivis de chantiers, etc. Les informations données se sont avérées très intéressantes et d'actualité.

6.9 Préavis municipal sur l'aménagement d'une place de sport et de loisirs

Ce préavis, qui concerne le terrain de foot du bâtiment de l'école, sera présenté au Conseil en juin 2017.

6.10 Bâtiment de la Laiterie

Malgré les travaux réalisés, des champignons sont déjà réapparus.

M. Harry SCHAUB, Municipal, indique :

6.11 Sécurité-police

Un défibrillateur automatique externe a été placé à côté de l'appareil de téléphone, à droite à l'entrée de la cour de la Maison de commune. Un tout-ménage sera envoyé prochainement pour informer la population. Une soirée d'initiation au fonctionnement de l'appareil et aux techniques de réanimation cardio respiratoire sera organisée le 3 mai 2017. Les membres du Conseil sont invités à y prendre part.

M. Michel GOLAY, Municipal, signale :

6.12 Mise en conformité des collecteurs en zone S de protection des puits « Source Marie »

Précisions sur certains points soulevés par M. Michel SCHMIDT lors du Conseil du 8 février 2017 :

De quelle façon la Commune peut-elle déterminer si les canalisations sont conformes ou pas sur le tronçon ?

Des essais sont faits par les Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE) qui utilisent un procédé de mise sous pression des conduites.

Durée des travaux

Contrairement à ce qui a été annoncé le 8 février 2017, les travaux débiteront en octobre 2017 après les vendanges.

Le chemisage sera-t-il obligatoire pour toutes les parcelles en amont ?

En fait, le chemisage sera obligatoire que pour les gens qui ont des conduites qui ne sont pas en ordre.

La Commune peut-elle garantir que les produits utilisés en agriculture n'infiltreront pas la nappe phréatique ?

Si l'on isole la surface il n'y aurait plus de nappe phréatique. Par ailleurs, des contrôles sont faits une fois par mois par les SITSE conformément aux lois cantonales.

Les travaux prévus permettront-ils aussi d'isoler la nappe phréatique des éventuelles infiltrations par le haut ?

Lorsqu'un accident survient (déversement d'huile par un camion, par exemple) une procédure se met en route avec l'intervention des pompiers.

Si l'on rénove des conduites il faudrait aussi s'assurer que la nappe phréatique soit également protégée des infiltrations qui pourraient provenir du sol en-dessus.

Comme déjà dit ci-dessus, les SITSE effectue des contrôles régulièrement.

6.13 Sécurité et arrêt de bus situé face au chemin de Barrauraz

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a confirmé la prochaine réalisation d'une aide à la traversée et la création d'un îlot. L'état de Vaud financera les travaux d'adaptation du domaine public. Ceux-ci ne seront pas soumis à l'enquête publique. La procédure de soumission débutera prochainement et les travaux seront vraisemblablement réalisés à la fin du printemps/début de l'été.

L'abri bus ainsi que le dispositif d'éclairage de l'îlot seront à la charge de la Commune.

6.14 Carrefour de la laiterie

La Municipalité a rencontré les Commissions des finances et des routes à plusieurs reprises. Par ailleurs, d'autres séances sont prévues. Dès lors, un préavis pourrait être présenté lors du prochain Conseil le 17 mai 2017.

6.15 Décorations de Pâques

Plusieurs fontaines ont été décorées par le personnel de la voirie.

Arrivée de Mme Lis KARLSON. La majorité absolue passe à 18.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 05/2017 CONCERNANT LA CESSIION DES ACTIONS DE TELE-DOLE A LA COMMUNE DE COMMUGNY AU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Le Président donne la parole à M. Emanuel WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

Le débat est ouvert.

M. Guillermo DE LA FUENTE constate que seules deux signatures figurent sur le rapport de la Commission des finances qu'il a reçu. Il demande si cela signifie que seuls deux membres étaient présents lorsqu'elle s'est réunie ?

Le Président répond que la Commission unanime recommande l'acceptation du préavis et que dans le cas contraire il y aurait eu un rapport de minorité. Il précise qu'il existe un délai légal pour l'envoi des rapports aux membres du Conseil et que, dès lors, certains commissaires signent les rapports après leur envoi. Il confirme que les rapports originaux classés aux archives sont signés par tous les signataires.

Le préavis municipal n° 05/2017 est accepté par 33 oui et 1 abstention

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 06/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPASSEMENT DU BUDGET 2017 DE CHF 25'000.-- HT POUR REINSTAURER UNE TOURNÉE MENSUELLE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le Président donne la parole à M. M. GOLAY pour complément d'information. Celui-ci rappelle que le but de l'Association est de promouvoir la traction animale et l'énergie du cheval comme outil au service du développement durable et social, notamment à travers des projets de réinsertion en partenariat avec des institutions venant en aide à des personnes en rupture de la société. Il pense qu'il faut saluer l'aspect intégré de la démarche. Le préavis porte sur la réintégration d'une tournée mensuelle de collecte des encombrants. A la fin de la collecte, le chargement sera transporté à la déchetterie intercommunale. La Collecte dure en moyenne une demi-journée et les chevaux parcourent une distance de 9 à 12 km.

Le Président passe la parole à M. Thierry DEHAYNIN, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra HESS demande s'il s'agit de la solution la moins chère ?

M. M. GOLAY, Municipal, signale qu'aucun comparatif n'a été fait, et qu'il n'a pas les chiffres pour répondre. Dès lors, il ne peut pas dire combien coûterait le passage mensuel d'un camion.

M. A. HESS demande pour quelle raison il est mentionné frs. 25'000.-- dans le préavis alors que le coût se monte à frs. 36'750.-- l'an ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond qu'il s'agit du coût pour une période de sept mois soit frs. 21'500.-- arrondi à frs 25'000.-- (36'750.-- ./ 12 x 7).

M. A. HESS constate, à la lecture du préavis, qu'il est fait mention de personnes ayant des soucis de mobilité et de santé, alors qu'il s'agit d'une demande légitime de beaucoup d'habitants et non seulement de personnes fragiles. Elle souhaite que la communication qui sera adressée à tous les habitants tienne compte de cette remarque, car tout le monde a régulièrement besoin de ce genre de service.

M. M. GOLAY, Municipal, confirme que le service est bien à disposition de chaque habitant.

La Syndique précise que la communication sera faite de manière large. Elle signale que les indications précitées ont été mises dans le préavis par souci de cohérence avec les arguments avancés par les personnes qui ont formulé les demandes.

Quant au différentiel financier (25'000 - 21'500) elle indique que la Municipalité prévoit toujours une petite marge supplémentaire en matière de demande de dépassement de budget. Enfin, elle rappelle que la collecte démarrera à partir 1^{er} juin 2017.

M. Norbert KALTENRIEDER demande si cela aura une incidence sur la taxe annuelle ?

La Syndique répond que non puisque la charge sera imputée, comme indiqué dans le préavis, sur le compte de fonctionnement no 720.3909. Il n'y aura donc pas d'incidence sur la taxe puisque ce coût sera supporté par le budget « social ».

M. Mark WILLIAMS se dit déçu par l'augmentation des coûts du traitement des déchets induit par le nouveau système. Il demande s'il est nécessaire d'offrir ce service de collecte tous les mois ?

La Syndique admet que le service a un coût. Néanmoins, il correspond aux demandes formulées par le plénum, et par les citoyens qui ont contacté directement certains membres de la Municipalité. Elle pense qu'il faut attendre les résultats de l'enquête de satisfaction qui sera réalisée sur la déchetterie ainsi que les résultats de l'année.

M. Th. DEHAYNIN estime que le service proposé manquait effectivement à beaucoup de gens du village. Il confirme que la Commission des finances a été séduite par le côté écologie sociale du projet, et qu'elle soutient sans réserve le choix fait par la Municipalité. Pour lui, l'écologie a un coût et il faut faire des choix pour préserver la qualité de vie.

M. Christian PETER relève une contradiction entre le nombre de passages (49) et les ramassages réels (33). Il fait remarquer que le territoire de Commugny est plus grand que ceux de Coppet et Tannay et se demande si le cheval ne va pas peiner à finir ses 12 km ?

La Syndique rappelle qu'une année complète dénombre 49 semaines, et que le territoire communal va être coupé vraisemblablement en quatre zones. Dès lors, la tournée se fera chaque semaine sur une seule zone. Elle pense que l'Association l'Ecurie des Vues dispose de plusieurs années de pratique sur le territoire de Founex et de Tannay et qu'il faut lui faire confiance. Elle précise aussi que ses membres ont déjà parcouru tout le territoire communal à vélo afin d'avoir une vue d'ensemble. Enfin, elle reprecise que les 33 semaines concernent la période débutant au 1^{er} juin 2017 et qu'un calendrier sera bien entendu communiqué aux habitants.

M. Daniel FLESHER demande s'il y aura des points de collecte ?

La Syndique répond qu'il n'y aura pas de point de collecte et que le char fera le tour du village. Par ailleurs, elle indique que quelques vérifications doivent encore être faites en relation avec la longueur de l'attelage (chevaux + char) et la possibilité de tourner dans certains chemins.

M. D. FLESHER pense par ailleurs que les chevaux seront plus flexibles en la matière que les camions.

M. Gabriele LATERZA aimerait que les côtés écologiques (emploi du cheval) et social (aide à des gens en peine) soient pris en considération. Il estime que le Conseil discute beaucoup trop sur cette grande et belle idée.

Le Président estime en effet que tous les aspects du problème ont été abordés et qu'il convient de mettre fin à la discussion.

M. René BRAUN pense qu'il faut bien préciser dans la circulaire ce que sont les encombrants et indiquer ce qui est pris ou non lors du ramassage.

M. M. GOLAY, Municipal, répond que cela sera fait. Il précise aussi que par rapport aux chemins sans issues les chevaux savent reculer et que le crottin sera ramassé par l'équipage.

M. Th. DEHAYNIN rappelle qu'au niveau de la déchetterie, les encombrants représentent le seul poste déficitaire.

Le préavis municipal n° 06/2017 est accepté par 32 oui et 2 abstentions

9. PETITION REÇUE AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE 2 IMMEUBLES A LA ROUTE DE L'EGLISE

Le Président donne lecture du texte de la pétition et différencie l'opposition à une mise à l'enquête publique, qui ne concerne pas le Conseil communal, de la pétition au sujet du trafic sur la route de l'Eglise, qui est de la compétence du Conseil selon son règlement. Il rappelle que la Municipalité est en charge de tout ce qui concerne la police des constructions.

Ensuite, il lit les articles n°s 72, 73, 74 et 75 du Règlement du Conseil communal qui traitent de la pétition.

Au vu de ce qui précède et, étant donné le caractère particulier de la pétition qui concerne à la fois une opposition aux constructions et en même temps la sécurité du trafic à la route de l'Eglise, le Bureau du Conseil communal propose de nommer une commission ad hoc composée de cinq

membres pour étudier cette pétition dans le cadre des articles précités du Règlement, avec au moins deux membres de la Commission des routes.

Le Président ouvre le débat sur cette proposition.

La parole n'est pas demandée.

Le principe de création d'une Commission ad hoc est accepté à l'unanimité.

Comme six candidats se sont proposés, il est procédé à une élection à bulletin secret.

Une Commission ad hoc est nommée pour l'étude de la pétition, elle est composée de:

M Christian LOWE, Mme Ilona ALONSO, M. René BRAUN, M. Samir VORA, M. Kokouda AFANOU

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

10.1 Avenir des installations de chauffage électrique existantes

M. Jean-Pierre RODIEUX tient à faire remarquer que Commugny se situe à la 5^{ème} place des trois cent dix-huit communes à avoir installé le chauffage électrique (33%) il y a 35 ans sur incitation des pouvoirs publics.

Il pense qu'aujourd'hui les propriétaires de ce mode de chauffage risquent de se faire piéger par ces mêmes pouvoirs qui seront prochainement réélus. Dès lors, il estime qu'il faut s'interroger sur le sort qui sera réservé aux installations existantes, puisque dans le canton de Vaud deux fronts s'opposent. Le premier représente la tendance dure qualifiée de « kmers verts/verts radicaux » soit l'interdiction, et le second la tendance raisonnable à savoir laisser mourir les installations naturellement.

Il rappelle qu'en 2013 une loi a été proposée qui prévoyait l'interdiction totale des installations électriques et leur suppression totale d'ici 2030. Suite à la menace de référendum proférée par l'Association Choc électrique, ces points n'ont pas été repris dans la nouvelle loi de 2014. Néanmoins, le sort des installations de chauffage électrique n'est pas encore réglé et les « Verts » ont promis une nouvelle loi demandant une interdiction absolue des chauffages électriques.

Enfin, il précise qu'un changement complet de l'installation de chauffage représente un coût de frs. 150'000.-- et deux mois de désagréments.

10.2 Travaux prévus à la route de Coppet RC 1

M. J.-P. RODIEUX salue la décision prise, en février dernier, d'un Copétan de lancer une initiative contre des travaux qui allaient être entrepris sur le tronçon de la Route suisse situé sur la commune de Coppet. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de réparer ce qui va très bien pour se soumettre au dictat de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Pour lui, les initiants contribuent tout autant au fonctionnement de la démocratie que ceux qui se cantonnent dans un système d'obédience à la pensée unique.

10.3 Initiative pédagogique sur le fonctionnement du Conseil communal

Il qualifie l'initiative introduite depuis le début de la législature sur les droits et devoirs des Conseillers de méritoire. Il pense qu'il faut continuer dans cette voie en expliquant, par exemple, la gestion des amendements.

10.4 Sécurité routière

10.4.1 Parking des Rojalets

M. N. KALTENRIEDER demande à la Syndique si une action a été entreprise ?

La Syndique répond qu'elle va relancer la commune de Coppet.

M. N. KALTENRIEDER relate une altercation qu'il a eue avec une automobiliste qui, par ailleurs, a signé la pétition sur la sécurité à la route de l'Eglise. Il pense qu'il faut vraiment passer à l'action.

10.4.2 Dépose des bus scolaires et sécurité

M. N. KALTENRIEDER constate qu'il n'a jamais reçu de réponse de la Municipalité à la demande qu'il a faite l'année passée (cf CC du 09.03.16, pt 12.1) à savoir d'aménager, de concert avec les entreprises concernées, des zones d'arrêt officielles déterminées?

Il remarque que les bus continuent à s'arrêter aux mauvais endroits et à générer des comportements dangereux des automobilistes (dépassements).

La Syndique relancera ARSCO SA, l'ASCOT, et les Autorités de Coppet. Elle souligne qu'elle peut transmettre une demande mais que Commugny n'a pas autorité sur le périmètre concerné.

M. P. MAILLEBAU, Municipal, relève que la question des bus scolaires est un vrai casse-tête. Il en parlera à l'ASCOT.

10.5 Site internet de la Commune

M. Christian LOWE signale que la présentation du projet piscine/patinoire n'a pas été mise sur le site.

La Syndique constate qu'il s'agit vraisemblablement d'un oubli qui sera réparé au plus vite.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 17 mai 2017, à 20h15**

La séance est levée à 21h35

Le Président

La Secrétaire

Maximilien WALTER

Mireille SCHICK